

RAPPORT N° 00/1-23
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CUISINES SCOLAIRES
POUR INSTALLATION DE LAVE-VAISSELLE

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Par Délibérations n° 99/2-22 du 24 mars et n° 99/7-46 du 14 décembre 1999, vous m'avez autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de lave-vaisselle pour la Restauration Municipale, l'objectif étant pour chaque cantine concernée d'améliorer les conditions d'hygiène et de réduire la pénibilité du travail du personnel.

Il s'agit pour la Ville, en premier lieu, d'acquérir des lave-vaisselle et matériels attenants (chariot, palette synthétique..) et, en second lieu, de faire procéder à leur installation.

23 cuisines (ci-après répertoriées), retenues notamment en raison du nombre important de leurs rationnaires (au total 7 565), seront concernées :

- | | |
|---|---|
| 1 - Elémentaire «Les Lilas/ Bois Noirs» | 2 - Maternelle et Elémentaire «Michel Debré |
| 3 - Maternelle et Elémentaire «Les Tamarins» | 4 - Elémentaire «Raymond Mondon» |
| 5 - Elémentaire «Candide Azéma A et B» | 6 - Maternelle et Elémentaire «Les Eglantines» |
| 7 - Elémentaire «Ruisseau Blanc» | 8 - Maternelle et Elémentaire «Les Bancouliers» |
| 9 - Elémentaire «Bory Saint-Vincent» | 10 - Maternelle «Les Camélias» |
| 11 - Maternelle et Elémentaire «La Chaumière» | 12 - Primaire «Henri Dunant» |
| 13 - Elémentaire «Centrale» | 14 - Primaire Application «Léon Dierx» |
| 15 - Elémentaire «Champ-Fleuri» | 16 - Primaire Application «Bellepierre» |
| 17 - Elémentaire «Gabriel Macé» | 18 - Elémentaire «Jules Reydellet B» |
| 19 - Primaire «Ancien Théâtre» | 20 - Primaire «Bellevue» |
| 21 - Elémentaire «Saint-Bernard» | 22 - Elémentaire «Saint-François 7» |
| 23 - Primaire «Le Brûlé» | |

La première autorisation portant sur l'achat de lave-vaisselle, il y a lieu maintenant de m'autoriser à lancer une nouvelle procédure pour les travaux à réaliser dans les cuisines de ces mêmes écoles, qui consistent en :

- . le raccordement en eau et électricité, et l'évacuation des eaux usées ;
- . la préparation de l'emplacement pour l'installation du matériel.

RAPPORT N° 00/1-23

En effet, s'agissant de prestations spécifiques différentes, il est plus avantageux de lancer deux appels d'offres distincts : le premier pour l'acquisition des lave-vaisselle, le second pour la réalisation des travaux d'aménagement des cuisines scolaires pour l'installation des matériels.

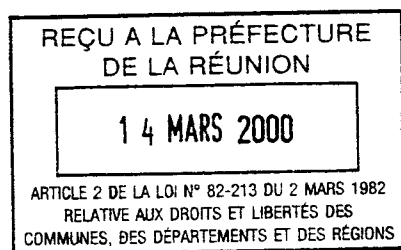
Par ailleurs, vu le montant prévisionnel des fournitures fixé à 3 274 238 F et celui des travaux fixé à 500 000 F, les appels à la concurrence se feront au niveau européen.

Aucun allotissement n'est prévu.

Par rapport aux éléments précités, je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet ;
- de valider la procédure en vue de l'exécution des travaux nécessaires à l'installation des lave-vaisselle et matériels attenants dans les cuisines des écoles concernées, comme suit :
 - . appel d'offres ouvert à lot unique (Article 295 et suivants du Code des Marchés Publics),
 - . estimation prévisionnelle de 500 000 F (crédits inscrits au Chapitre 23/ Compte 2313/ Fonction 251) ;
- de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), sur avis favorable de ladite Commission ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même et par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 00/1-23
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 mars 2000

OBJET

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CUISINES SCOLAIRES
POUR INSTALLATION DE LAVE-VAISSELLE

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Délibérations n° 99/2-22 du 24 mars 1999 et n° 99/7-26 du 14 décembre 1999 ;

Sur le RAPPORT N° 00/1-23 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet et adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour les travaux d'aménagement de cuisines scolaires pour installation de lave-vaisselle.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte et à passer le(s) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) sur avis favorable de ladite Commission.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 14 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

